

## LE PERE HENNEPIN

MISSIONNAIRE ET VOYAGEUR CANADIEN

Louis Hennepin était né en Flandre, vers 1640. Devenu Franciscain, il voyagea en Italie, fut prédicateur à Hall, en Hainaut, entra plus tard dans un couvent de l'Artois, fut envoyé comme missionnaire en Hollande, et y accepta une place d'aumônier de régiment; il se trouva même à la bataille de Senef.

Dans l'intervalle de ces différentes fonctions, il était venu à Calais pour prêcher et faire la quête, à l'époque de la pêche du hareng. Il avait dès lors un tel goût pour les voyages, qu'après avoir quêté au profit de son couvent dans les cabarets, il restait caché derrière la porte, écoutant les récits des matelots, bien que l'odeur du tabac lui donnât des nausées. Enfin il se décida à partir pour le Canada, avec François de Laval, qui venait d'être nommé évêque de Québec.

Pendant ce voyage de treize cents lieues, l'office divin était célébré tous les jours à bord du navire; l'évêque et le père Hennepin chantaient ensuite l'itinéraire des cieux en musique et traduit en vers français. Ces occupations pieuses ne furent interrompues que par l'attaque de plusieurs corsaires barbaresques auxquels ils eurent quelque peine à échapper.

Arrivé à Québec, Hennepin fut attaché au couvent des religieuses de Saint-Augustin; mais il allait porter les secours de la religion à vingt et trente lieues du monastère, faisant ces voyages sur la neige, chaussé de raquettes, et traînant après lui un petit chariot qui contenait tout ce qu'il lui fallait pour dire la messe: c'est ce qu'il appelait sa chapelle. Il finit par y atteler un gros chien. L'été, il descendait ou remontait les rivières sur des canots d'écorce. Ces deux moyens de voyager étaient les seuls qu'on pût employer alors dans un pays sans routes et couvert de forêts, et où les arbres abattus forment des obstacles infranchissables.

Le père Hennepin accepta une mission à 120 lieues de Québec, près du lac Ontario. Il y attira des sauvages, leur fit défricher des terres, construire des demeures fixes et une chapelle.

Ce fut là qu'il connut M. de Lasalle, nommé gouverneur du fort de Catarakouy ou de Frontenac.

L'existence du Mississipi avait été dénoncée par Joliet, un des compagnons du père Marquette. De Lasalle ne doutait pas que ce fleuve n'eût son embouchure dans la baie du Mexique; comprenant les immenses avantages qu'on en pouvait tirer, il entreprit d'étudier son cours et de le descendre jusqu'à la mer. Le père Hennepin s'associa à cette expédition.

Avant de commencer, on jugea nécessaire de s'assurer la bienveillance des Iroquois, qui pouvaient empêcher le voyage. Hennepin se rendit chez les cinq nations; il fit ce voyage de 70 lieues au milieu de l'hiver. Lorsqu'il cabanait dans les forêts, il était obligé d'enlever quatre pieds de neige pour faire du feu. Il n'avait d'autre lit que l'écorce de bois blanc, d'autre nourriture qu'une bouteille de blé d'Inde assaisonnée avec de petites grenouilles. En le voyant, les Iroquois mettaient quatre doigts sur leur bouche, ce qui est chez eux un signe d'admiration, et s'écriaient: — *Hotchitagoron gannoron!* « Pieds-Nus (c'était le nom qu'ils donnaient aux moines), ceci est remarquable! »

De retour à Québec, après avoir reçu les assurances de paix des cinq nations, Hennepin se prépara à son voyage par une retraite, et partit sans autre bagage qu'une chapelle portative, une couverture et une natte.

Il se rendit au fort de Frontenac sur un canot d'écorce, à cent lieues de Québec. Son plan et celui de M. Lasalle, c'était de remonter de lac en lac jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le Mississipi, qu'ils voulaient ensuite descendre pour arriver en Floride.

Le père Hennepin partit en avant et arriva au Niagara. Les Iroquois étant obligés de passer par là pour aller vendre leurs fourrures dans les colonies anglaises et hollandaises, il était très-important d'y bâtir un fort qui eût permis de les arrêter à l'amiable en temps de paix, de force en temps de guerre, et, dans tous les cas, d'enlever aux établissements étrangers tout le commerce de pelleteries; mais la chose était difficile à obtenir des cinq nations. On envoya des ambassadeurs pour leur persuader que l'expédition des sieurs de Lasalle et Hennepin n'avait d'autre but que de chercher une route plus courte vers l'Europe, afin de pouvoir livrer les marchandises à meilleur marché.

Les Iroquois se laissèrent d'abord persuader; mais, avertis par les Anglais et les Hollandais, ils s'opposèrent à l'achèvement du fort.

La troupe des deux voyageurs traversa le lac Huron et entra dans celui des Illinois. Le petit navire sur lequel ils avaient jusque-là navigué avait été renvoyé, par M. de Lasalle, chargé de fourrures; ils continuèrent leur voyage sur des canots d'écorce. Ils abordaient tous les soirs, et se faisaient des abris des canots renversés. On célébrait la messe tous les jours. Quand le vin manqua, le père Hennepin le remplaça par le jus de raisin sauvage.

Plus ils avançaient, plus les ressources leur faisaient défaut: ils ne trouvaient plus de gibier, parce que les sauvages venaient de chasser les buffles.

Voici comment ils s'y prennent pour cette opération.

Après s'être assemblés en grand nombre, ils mettent le feu de toutes parts aux herbes sèches, ne réservant que quelques passages où ils se postent; les buffles sont forcés de les prendre, et alors ils les tuent. Ils envoient ensuite leurs femmes les dépecer, et chacune prend sur son dos deux ou trois cents livres de viande qu'ils boucanent pour le reste de l'année. Ce genre de chasse a l'inconvénient de mettre en fuite ou de détruire tous les animaux de la plaine incendiée, si bien que celle-ci devient un désert.

Hennepin et ses compagnons arrivèrent aux Illinois. Cette nation était la plus nombreuse de toutes celles de l'Amérique du Nord; mais elle n'avait point d'armes à feu.

Nos voyageurs furent reçus amicalement; les Illinois firent seulement tous leurs efforts pour les empêcher de passer outre. M. de Lasalle attendait en vain les hommes et les provisions qui devaient lui être expédiés. Il fit bâtir un fort auquel il donna le nom de Crève-cœur, en souvenir de la tristesse et des misères de leur séjour. Déjà plusieurs de ses compagnons avaient déserté. Il se décida enfin à retourner au fort de Frontenac avec trois de ses engagés. C'était plus de quatre cents lieues à faire à pied, dans des régions inconnues, et à travers des peuplades d'une bienveillance douteuse. Pendant ce temps, le père Hennepin devait continuer l'exploration avec Antoine Auguel, surnommé le Picard, Dugay et Michel Ako, du Poitou. Il quitta avec eux le fort de Crève-cœur, le 29 février 1680.

De la rivière des Illinois ils entrèrent dans le Mississipi qu'ils descendirent jusqu'à la mer, puis remontèrent jusqu'à une cataracte que le père Hennepin a décrite le premier, et qu'il appela le saut de Saint-Antoine. Ils furent ensuite faits prisonniers des sauvages, qui les prome-

nèrent à leur suite jusqu'au 46e degré de latitude. Le père Hennepin dut son salut à quelques légères notions chirurgicales qui le firent respecter par les Indiens. Après être resté huit mois en leur pouvoir, il réussit à recouvrer sa liberté, et arriva à Frontenac le jour de la Pentecôte 1681.

Il était tellement brûlé du soleil, qu'on avait peine à le reconnaître pour un Européen; et sa robe de Saint-François avait été raccommodée tant de fois, qu'on y voyait moins de morceaux de drap que de morceaux de peau de buffle.

En résumé, le père Hennepin a disputé à M. de Lasalle la découverte du cours du Mississipi. On ne peut guère douter, en effet, qu'il n'ait visité ce fleuve avant le gouverneur du fort de Frontenac; mais il ne le fit ni avec le même soin, ni d'une manière aussi fructueuse. Les relations qu'il a publiées renferment des détails intéressants, mais peu précis; on le comprend sans peine, quand on pense au manque de ressources, à l'impossibilité de prendre des notes, et à l'impression tardive de ces relations. Cependant Charlevoix a été injuste envers le père Hennepin; la rivalité qui existait entre leurs ordres l'a fait accuser à tort ce dernier de forfanterie, quand il n'y a évidemment dans ses récits que des inexactitudes inévitables et quelques exagérations ordinaires aux voyageurs.

## TABLETTES LOCALES

Nous empruntons au rapport officiel du greffier de la municipalité de Montréal, les noms des candidats aux charges de Maire et d'Échevins pour notre ville.

L'élection pour le Maire et les Échevins se fera dans tous les quartiers de la Cité, lundi, le premier jour de mars prochain, et le bureau de votation dans chaque circonscription électorale dans la Cité sera ouvert le dit premier jour de mars, à neuf heures du matin, et fermé à cinq heures de l'après-midi.

## MAIRE :

William H. Hingston et Jean-Louis Beaudry, écrs., ayant été mis en nomination comme candidats à la mairie, un poll a été accordé.

## ÉCHEVINS :

*Quartier Est.*—Adolphe Ouimet et Joseph Duhamel, écrs., ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

*Quartier Centre.*—Richard Holland, écr., étant le seul candidat nommé, a été proclamé dument élu échevin pour ce quartier.

*Quartier Ouest.*—George Childs, écr., étant le seul candidat nommé, a été proclamé dument élu échevin pour le quartier ouest.

*Quartier Ste. Anne.*—Alexander McCambridge, John Tucker et Owen J. Devlin, écrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

*Quartier St. Antoine.*—Antoine Hamilton et Thomas Edwin Foster, écrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

*Quartier St. Laurent.*—John Short et John C. McLaren, écrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

*Quartier St. Louis.*—Joseph Brunet et Gotlieb Reinhardt, écrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

*Quartier St. Jacques.*—Jacques Grenier et Augustin Robert, écrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

*Quartier Ste. Marie.*—Daniel Munro, Alfred Roy, fils, et Adolphe Mathieu, écrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

Les Directeurs de l'Hôpital-Général viennent d'acheter, pour la somme de \$26,000, un groupe de maisons situées sur la rue St. Constant, entre les rues Lagauchetière et D'Archevêque, dans le dessein d'agrandir leur établissement. Cette position centrale est-elle favorable à un hôpital? Nous en doutons. Avec le prix de ces terrains et de ces constructions, on pourrait, ce nous semble, acquérir un emplacement situé dans de bien meilleures conditions hygiéniques.

En accusant réception du rapport annuel des causes jugées devant la Cour du Recorder de Montréal, durant l'année 1874, nous en extrayons quelques chiffres instructifs.

Le nombre des offenses contre les statuts s'élève au chiffre de 9,542; celui contre les règlements est de \$1,530.

Le total des plaintes atteint \$11,072. Total des condamnations, 9,502; emprisonnement, 3,707; acquittés, 1,031; causes discontinuées ou arrangées, 465.

Montant total du revenu de la Cour du Recorder pour 1874: \$20,316.60.

Le Pont de St. Laurent est autre chose qu'un rêve, comme beaucoup de gens le croient encore. Nous avons publié dans un de nos derniers numéros les noms des actionnaires, nous donnons aujourd'hui les clauses principales du bill d'incorporation de la compagnie:

« La compagnie aura pouvoir entier et pleine autorité de bâtir, construire, entretenir, mettre en opération, et administrer un pont traversant le fleuve St. Laurent, à partir de la rive nord, posant sur ou près de l'île appelée l'île Ronde (Isle Ronde), à l'île Ste. Hélène ou près d'elle, près de la cité de Montréal, allant à la paroisse de Longueuil ou celle de St. Lambert, dans le comté de Chambly, où près d'elles, et pourront acheter, acquérir, posséder des biens réels ou personnels qui seront nécessaires pour promouvoir le projet en question, comme susdit, conformément aux dispositions de l'acte des chemins de fer, 1868.

« Le capital de la compagnie sera de cinq millions de piastres et sera divisé en cinquante mille parts de cent piastres chacune.

« Nulle souscription au stock capital de la compagnie ne sera légale ou valide, à moins que dix pour cent n'ait été actuellement et *bonâ fide* payé sur icelui, dans les dix jours qui suivront la souscription, dans une ou dans plusieurs des banques incorporées au Canada.

« Nul ne sera élu directeur de la compagnie, à moins qu'il ne soit actionnaire, pour au moins cinquante parts dans le capital de la compagnie, et n'ait payé tous les versements demandés.

« Trois mois avant que les travaux de la construction des piliers du dit pont ne soient commencés, la compagnie fera insérer dans deux des papiers nouvelles, publiés dans la cité de Montréal, des avis mentionnant l'emplacement du dit pont, par rapport aux plans connus, le nombre de ses piliers, leur longueur, la distance qui les sépare, la voie à jour, et la longueur entière du pont d'une rive à l'autre, et sa hauteur au-dessus des jetées ordinaires; et copie de cet avis, dont le contenu sera vérifié par le serment de l'ingénieur, signé par le président et secrétaire de la compagnie et reconnu par eux devant un magistrat ou notaire public, sera déposée dans le bureau du greffier de la paix du district de Montréal.

« L'ouvrage sera commencé dans l'espace de quatre ans, et terminé dans l'espace de sept ans, à dater du jour où cet acte deviendra en vigueur. »

Sorel aura bientôt de magnifiques quais et un bassin de radoub; le bill incorporant la compagnie qui va entreprendre ces travaux a été adopté.

Voici quelques-unes des dispositions de la charte:

« Louis Adélarde Sénécal, Ashley Hibbard, Charles Gill, M. P., l'hon. Jean-Baptiste Guévremont, l'hon. Horace Fairbanks, Waldo Brigham, l'hon. George Hendie, N. A. Smith, M. D., Samuel T. Willett, Edward Campbell Wurtele et A. A. Taillon, ou ceux d'entre eux ou toutes les autres personnes qui deviendront actionnaires de la compagnie créée par le présent acte, seront et sont, par le présent, constitués en corporation et corps politique sous le nom de « La Compagnie des Quais de Sorel, » et seront autorisés et auront le pouvoir de construire, à Sorel, un bassin de radoub et des quais, tant sur les rives du fleuve St. Laurent que sur celles de la rivière Richelieu, dans les limites de la ville de Sorel et de la paroisse de St. Pierre de Sorel.

« Le capital de la compagnie, incorporés par le présent acte, n'excédera pas le montant de deux cent mille piastres, à moins qu'il ne soit augmenté en la manière prescrite, et il sera composé d'actions de cent piastres chacune; mais il sera loisible à la dite compagnie de commencer l'entreprise et d'exercer aucuns des pouvoirs conférés par le présent acte aussitôt que dix pour cent du fonds souscrit aura été payé. »

## LE PETIT MARCHAND DE BEURRE

SOUVENIR DE SAINT-MALO

Le petit Jacques est resté orphelin. La *Marie-Reine*, la barque de son père, a fait naufrage l'an passé. Le pauvre pêcheur a péri et sa femme est morte de chagrin; ils faisaient si bon ménage.

Alors petit Jacques est entré en service, à neuf ans!

Eh mon Dieu! à neuf ans, quel service peut-il donc faire?